



## Saisie retroactive sur salaire

Par **bronsky**, le **04/12/2012** à **15:06**

bonjour,

mon ancien employeur me doit toujours trois journées de travail de 10h qui ne m'ont pas été payées. nous sommes en conflit depuis plusieurs semaines et après qu'il ait répondu qu'il allait bien me payer j'ai reçu deux fiches de paie pour le mois de novembre (alors que les jours en question datent d'août et de septembre), ces deux fiches de paie sont incompréhensibles. l'une se termine par -909 euros et l'autre +98 euros alors que mon employeur me doit environ 450 euros. sur la fiche de paie qui se termine par du négatif il figure une colonne à déduire et des montants indiqués comme "retroactif" sur plusieurs lignes. mon employeur ne m'a jamais indiqué à quoi correspondait ces montants qui me sont imputés et à ce jour je n'ai encore rien reçu comme rémunération pour ces jours travaillés. un employeur peut-il prélever des montants sans justification sur une fiche de paie? peut-on indiquer sur une fiche de paie du mois de novembre quand les dates travaillées sont antérieures? une fiche de paie peut-elle se terminer par un solde négatif? peut-on éditer deux fiches de paie pour le même mois?